

1.83 Les écosystèmes forestiers d’Afrique

CONSCIENT de l’importance économique, écologique, sociale et culturelle des écosystèmes forestiers d’Afrique, ainsi que de leur étendue et de leur grande diversité biologique;

CONSIDÉRANT le rôle vital que jouent les écosystèmes forestiers dans la vie des populations rurales qui forment la majorité des habitants de la région;

SACHANT que les écosystèmes forestiers d’Afrique constituent le second massif forestier mondial;

ESTIMANT que, par leur importance, ces écosystèmes constituent un patrimoine de l’humanité toute entière;

CONSIDÉRANT le poids de la pression démographique, de la pauvreté, de la dette et de l’exploitation forestière sur les écosystèmes, ainsi que la dégradation et la destruction du milieu qui en résultent;

CONSIDÉRANT que l’utilisation durable des ressources naturelles est tributaire du contexte écologique, social, politique et économique en vigueur;

RECONNAISSANT les faiblesses institutionnelles et les besoins d’appui technique et financier auxquels font face la majorité des Etats concernés;

SOULIGNANT le rôle grandissant des organisations non gouvernementales et du secteur privé dans la gestion des ressources forestières;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1ère Session:

1. PRIE instamment les gouvernements des pays d’Afrique de continuer à accorder la plus haute importance, dans leurs programmes de développement, à la conservation et à la gestion durable des ressources forestières, notamment à l’exploitation durable des produits forestiers, celle-ci incluant la mise en oeuvre de politiques de certification volontaire et indépendante du bois adaptées au contexte régional.
2. ENCOURAGE fortement les ONG membres de l’UICN, la société civile et le secteur privé, à contribuer à la conservation et à la gestion durable de toutes les forêts d’Afrique.
3. DEMANDE au Directeur général de poursuivre, dans la limite des ressources disponibles, les efforts consentis depuis 1995 en Afrique, notamment d’assurer un suivi conséquent et approprié des recommandations de la Conférence sur les écosystèmes forestiers denses humides d’Afrique.

Note. Cette Recommandation a été adoptée par consensus. La délégation de l’Allemagne, Etat membre de l’UICN, a fait savoir qu’elle n’avait pas participé au débat sur la Recommandation et que s’il y avait eu vote, elle n’y aurait pas participé. La délégation des Etats-Unis d’Amérique, Etat membre de l’UICN, a déclaré que s’il y avait eu vote, elle aurait voté contre.